

SAMBO CLUB BEAUVAIS
Chez M. ASLAMATZIDIS
10, allée Alexandre Borodine
60000 BEAUVAIS

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AU CLUB

- 1- L'adhésion au Sambo Club Beauvais implique l'approbation des Statuts et du Règlement Intérieur consultables au Siège. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2- L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou dans un Centre Médico-Sportif, et du règlement de la cotisation annuelle.
- 3- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation du représentant légal.
- 4- La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque le représentant légal a confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
- 5- L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure. Dans la mesure du possible l'adhérent sera prévenu par tout moyen.
- 6- Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
- 7- Une bonne tenue et une bonne hygiène, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement du club, après avoir été entendu par la commission de discipline.
- 8- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit au service d'urgence le plus proche.
- 9- Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
- 10- L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.

L'adhésion, même en cas de fractionnement, est due pour l'année complète.

Fait à... .., le / /20

Signature (avec mention manuscrite « Lu et approuvé »)